



Genève

Touring Club Suisse
Quai Gustave-Ador 2
1207 Genève
www.tcsge.ch

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SECTION GENEVOISE DU TCS

7 mars 2019, 18h30, Palexpo (salle B)

Déclarant ouverte la 102^e assemblée générale du TCS Genève, M. Henri-Pierre Galletti, directeur de la Section, annonce que celle-ci marque la 9^e et dernière Assemblée générale qu'il lui sera donnée d'ouvrir. Il prendra en effet de nouvelles fonctions au sein du TCS central à partir du 1^{er} juillet 2019. Avec émotion, il remercie François Membrez, président actuel du TCS Genève, et Guy Zwahlen, ancien président, pour la confiance qu'ils lui ont accordée. Il remercie aussi le team des collaboratrices et collaborateurs de la Section, « la meilleure équipe possible, la meilleure équipe de Suisse » dit-il, qui l'a appuyé pendant toutes ces années.

M. François Membrez, président du TCS Genève, souhaite la bienvenue aux 200 personnes présentes et 153 membres votants, rappelant que l'Assemblée a été conviée par le biais d'annonces dans la presse locale, du journal de la Section et des réseaux sociaux. Il salue en tout premier lieu Monsieur Serge Dal Busco, Conseiller d'Etat en charge du Département des Infrastructures et de la mobilité, qui fait l'honneur à l'Assemblée d'adresser l'allocution finale. Il salue ensuite les jubilaires, soit les personnes qui ont plus de 50 ans de sociétariat. « Le TCS est fier de compter parmi ses 140'000 membres, des membres si fidèles », dit-il. Il salue les collaboratrices et collaborateurs du siège central présents à l'assemblée et précise que MM. Peter Goetschi, président, et Jürg Wittwer, directeur général, se sont excusés. Les membres d'honneur, les membres du Comité, les collaborateurs de la Section et les commissaires sont également salués. Il se réjouit enfin de la présence de M. Jean-Marc Thévenaz, directeur de la section vaudoise dont la présence témoigne de l'amitié et de la bonne collaboration entretenue par les deux sections.

Mme Kerstin Panchaud et Mme Michèle Sonzogni sont désignées scrutatrices.

1. Procès-verbal de l'Assemblée générale 2018

Le procès-verbal de l'assemblée générale 2018, portant sur l'exercice 2017, est adopté à l'unanimité.

2. Rapport d'activité du Comité

L'année 2018 n'a pas été une année moins active, après celle du 100^e, déclare le président. Au contraire, la Section a poursuivi sur son élan, ce qui s'exprime dans les nombreuses actions et activités organisées par les commissions et les groupes de travail. M. Membrez évoque l'attachement du TCS à la prévention et à la sécurité routière. Le TCS est particulièrement actif auprès des jeunes qui s'apprentent à passer leur permis, qu'il sensibilise au danger et au nécessaire respect des autres usagers de la route, afin d'en faire des conducteurs responsables. La sécurité des véhicules est, quant à elle, assurée



par le centre technique qui fait un excellent travail dans le domaine des contrôles. Le Touring Club poursuit aussi sa vocation première de Club œuvrant à la promotion des loisirs. Le cyclotourisme est ainsi encouragé par le groupe de travail du même nom. De son côté, l'équipe des motards organise des sorties mais encadre surtout les grands événements sportifs qui se déroulent à Genève. La commission Mobilités suit de près les grands dossiers relatifs aux aménagements et au transport ; elle analyse les situations et apporte des propositions. « Nous veillons aussi à l'application de la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE), qui suscite parfois quelques divergences d'interprétation » lance le président, ajoutant que le TCS n'est pas contre la priorité aux transports publics au centre ville, mais que cela va nécessairement de pair avec des axes structurants où l'on peut circuler de manière fluide. François Membrez souligne l'importance que le TCS accorde à la complémentarité des modes de transports. Il se dit convaincu qu'avec des projets comme le Léman Express et un certain nombre de compromis, des solutions peuvent être trouvées.

3. Rapport du Trésorier

Le trésorier, M. Nicolas Monney, présente les comptes 2018 de la Section.

Il énonce tout d'abord les chiffres relatifs au sociétariat genevois. Au 31 décembre 2018, la Section comptait 138'541 membres contre 137'272 fin 2017. Les cotisations 2018 totalisent la somme de CHF 2'296'000.- et les produits nets des ventes se sont élevés à CHF 1'247'000.-.

Les charges de personnel se sont montées à CHF 1'752'000.- en 2018. Les autres charges d'exploitation totalisent la somme de CHF 1'520'000.-. Les amortissements se sont élevés à CHF 101'000.-.

Les produits et charges financières du portefeuille titres ont dégagé un déficit net de CHF 183'000.-. Le déficit avant impôts est de CHF 12'000.-. A cela sont ajoutées les charges et produits extraordinaires ainsi que les impôts directs pour arriver au résultat déficitaire de CHF 28'000.-.

S'agissant de l'Actif du bilan, l'actif circulant est de CHF 6'850'000.-. Il est composé des placements de CHF 6'308'000.-, des créances de CHF 438'000.-, du stock de CHF 29'000.- et des actifs de régularisation de CHF 73'000.-.

Les actifs immobilisés s'élèvent CHF 523'000.-.

Le total de l'Actif du bilan s'établit à CHF 7'373'000.-.

Au Passif du bilan, les fonds étrangers diminuent. Ils totalisent CHF 648'000.- soit 8.8% du total du bilan.

Les fonds propres de l'association reculent de l'équivalent du résultat 2018, pour atteindre la somme de CHF 6'725'000.-.



4. Rapport du vérificateur des comptes

Représentant de la Société PricewaterhouseCoopers (PwC), l'organe de révision du TCS Genève, M. Nicolas Biederbost confirme que l'audit que la société a effectué a démontré que les comptes ont été établis de manière correcte et conforme aux dispositions légales. Le rapport d'audit a par ailleurs été distribué aux membres participants.

5. Approbation du rapport d'activité et des comptes 2018

A l'unanimité, les sociétaires approuvent le rapport d'activité du Comité et les comptes de la Section pour l'année 2018. Ils donnent également décharge au Comité.

6. Nomination de l'organe de révision

Sur recommandation du Comité, le mandat confié à la société PricewaterhouseCoopers est reconduit pour l'année 2019.

7. Election et réélection de membres du Comité

Le président explique que le Comité compte actuellement douze membres. Les statuts prévoient le chiffre de 15 au maximum. Chaque cinq ans, le mandat des membres du comité est soumis à réélection. Cette année, le mandat de M. Uwe von Fels arrive à échéance. Le Comité propose à l'Assemblée de le reconduire pour une nouvelle période de 5 ans.

L'Assemblée générale accepte à l'unanimité de reconduire le mandat au Comité de M. Uwe von Fels.

Le Comité propose par ailleurs à l'Assemblée deux nouveaux membres qu'il souhaiterait s'adjoindre. Il s'agit de M. Henri Ballardur, président de la commission Communication qui œuvre à faire connaître les actions et activités de la Section. M. Ballardur est âgé de 54 ans; il est un professionnel de la communication.

Le deuxième candidat est M. Jean-Michel Retfalvi, 59 ans, qui est actif au sein de la Commission Sécurité et Prévention, dont il est le vice-président. C'est un ancien maréchal de gendarmerie et responsable de la Brigade de Sécurité et Prévention, avec laquelle la Section collabore de manière très fructueuse depuis des années.

L'Assemblée générale valide à l'unanimité la nomination de ces deux nouveaux membres du Comité.

M. Etienne Losdyck-Babel interpelle l'Assemblée générale. Il explique qu'il a fait partie du Comité pendant plusieurs années et qu'il s'est mis en congé momentanément en raison de problèmes de santé. Il avait demandé à être réintégré et se dit déçu que le Comité n'ait



pas jugé bon de présenter sa candidature à l'Assemblée. Il précise qu'il est architecte, ce qui lui confère une expertise utile au sein du Comité. M. Urech, également membre du Comité, précise que, dans le cadre de ses discussions, le Comité a estimé important de conserver une place libre pour une personne plus jeune, qui pourrait amener du sang neuf, raison pour laquelle il a décidé de se limiter à 14 membres et de ne présenter que les deux candidats ayant récolté le plus de voix lors du vote du Comité.

La candidature de M. Losdyck-Babel est mise au vote. Par 66 voix contre, 61 pour et 19 abstentions, l'Assemblée générale suit la recommandation du Comité. La candidature de M. Losdyck-Babel n'est ainsi pas acceptée.

Le président remercie les sociétaires de s'être prêtés à cet exercice démocratique qui incombe à l'assemblée générale de toute institution.

8. Cotisations 2020

Le Comité recommande à l'Assemblée générale de maintenir les cotisations dans leur état, à savoir :

- | | |
|---|--------|
| · Sociétariat individuel avec dépannage : | 20.- |
| · Sociétariat individuel avec dépannage moins de 26 ans : | 13.- |
| · Sociétariat famille et couple avec dépannage : | 30.- |
| · Sociétariat famille et couple sans dépannage : | 10.- |
| · Sociétariat motorisé (ancien) : | 20.- |
| · Sociétariat jeune (carte jeune, ancien) : | 13.- |
| · Sociétariat non-motorisé (ancien) : | 8.- |
| · Sociétariat vélo (ancien) : | 6.- |
| · Carte partenaire (ancien) : | 8.50.- |
| · Carte patrouille : | 8.50.- |

L'Assemblée générale valide ces tarifs.

9. Divers et conclusion

En conclusion, François Membrez confirme à l'Assemblée que M. Henri-Pierre Galletti relève un nouveau défi en tant que directeur de la Société Voyage Club TCS que la Section avait créée et lancée, et qui connaît un grand succès régional, dans le domaine des voyages de groupe avec thème. Avec le siège central, il a été décidé d'en étendre l'activité à l'ensemble du territoire national. La Section lui a donc cédé la majorité de ses actions. Au nom de la Section genevoise, François Membrez souhaite à M. Galletti plein succès pour la suite.

Le Comité a eu la tâche importante de chercher la perle rare qui remplacera M. Galletti. Un processus a été lancé en interne (siège central et sections), pour cibler en premier lieu des personnes ayant une connaissance intime de la Maison. Le successeur de M. Galletti a été nommé. Il s'agit de M. Yves Gerber, ancien journaliste de télévision et de presse



écrite, responsable national de la communication et porte-parole pour la Romandie depuis 2014. Le passage de témoin se déroulera début juin. La Section genevoise se réjouit de l'accueillir, déclare M. Membrez.

Le président remercie enfin de sa présence M. Serge Dal Busco, Conseiller d'Etat chargé du Département des infrastructures, auquel il remet un numéro du journal de la Section de novembre 2009, qui symbolise le soutien du TCS aussi bien à la route qu'aux transports publics. Dans ce numéro, sous le titre "deux fois oui, sinon rien", le TCS s'engageait en effet aux côtés de l'Etat, à la fois pour le CEVA et pour la réalisation de la tranchée couverte de Vézenaz.

Evoquant le fait qu'il est membre du TCS depuis qu'il est en âge de conduire, M. Serge Dal Busco se dit très heureux d'avoir assisté à la partie statutaire de l'Assemblée, durant laquelle il constaté que le TCS Genève est un Club aux activités multiples. Il remercie l'Association pour les prestations offertes à la population, notamment en faveur de la jeunesse et d'une mobilité responsable et respectueuse qui parfois fait défaut à Genève, déplore le magistrat.

Il adresse à M. Galletti ses vœux pour ses nouvelles activités et évoque le plaisir qu'il a eu à collaborer et dialoguer avec le directeur de la Section.

M. Dal Busco dit s'être saisi du dicastère qui chapeaute la Mobilité, avec un grand intérêt. La société subit une évolution importante, avec la numérisation et, en matière de mobilité, les choses changent encore plus vite, à la fois pour des raisons techniques et sociétales, relève-t-il. Les habitudes des usagers se modifient; c'est une tendance de fond. Les jeunes ne partagent pas les priorités de leurs parents; ils ne se précipitent plus pour passer le permis. Dans la fonction qui est la sienne, qui requiert une grande anticipation, on doit prendre des décisions en pensant particulièrement aux jeunes générations, dit le magistrat. De grands espoirs se portent sur le Léman Express ; celui-ci devrait bouleverser la manière de se déplacer des habitants de la région. En effet, 80% des habitations et des emplois seront situés à moins d'un kilomètre d'un réseau qui a les caractéristiques du réseau ferroviaire et se rattache aux lignes régionales. Genève, espère M. Dal Busco, deviendra peut-être, à l'instar de Zürich, une ville où l'on se déplace essentiellement en transports publics et où la multimodalité est de mise.

« Nous vivons un moment extraordinaire », déclare le Conseiller d'Etat, « et nous devons être des acteurs de ce moment particulier. Le Léman Express, ce sera, de Coppet à Annemasse, l'équivalent d'une autoroute à deux fois deux voies, au cœur de Genève. Même les plus farouches partisans de la voiture n'ont jamais rêvé de cela. En termes de trafic, le potentiel de réduction équivaudra au double de ce qu'on connaît chaque année en été, lorsqu'on a l'impression de circuler magnifiquement bien dans la ville . » La préoccupation climatique, environnementale est évidente, ajoute M. Dal Busco. Lui-même, en tant qu'ingénieur, se dit pragmatique. Son souci est en particulier économique, et à ce titre les congestions de trafic sont lourdes de conséquences. Si une alternative crédible est offerte aux automobilistes, il faut tout faire pour que les personnes qui le peuvent libèrent la route pour celles et ceux qui n'ont pas d'autre choix que d'utiliser le transport individuel motorisé, préconise-t-il.



En plus de cette infrastructure, l'Etat a un axe, une feuille de route, qui a été validée par le peuple. La loi pour une mobilité cohérente et équilibrée concrétise un compromis historique qui consacre la fluidité de certains axes pour apaiser d'autres axes mineurs. Cela est certes parfois sujet à interprétation, mais M. Dal Busco salue l'état d'esprit du TCS et sa volonté de dialoguer. Lui-même, affirme-t-il, ne sera jamais quelqu'un qui opposera un mode de transport à un autre; la complémentarité est de mise, qui requiert toutefois d'utiliser le mode de transport le plus approprié, selon ses besoins et le contexte.

Le Conseiller d'Etat appelle finalement à une ouverture et à un changement de posture du TCS par rapport à la question du stationnement, qui reste une pierre d'achoppement entre les pouvoirs publics et l'Association. Les parkings publics voient leur fréquentation baisser, dit-il. La nouvelle politique de contrôle des macarons de stationnement a permis de baisser leur distribution de 7000 unités. La suppression de places de parkings, sur le lieu de travail notamment, est nécessaire pour mettre en œuvre la LMCE, répète le magistrat, espérant que le TCS réalise cette exigence. Le paramètre stationnement, ajoute-t-il, est essentiel pour amener à un transfert modal, en particulier du côté de la Haute-Savoie. Le 90% des pendulaires qui aujourd'hui prennent la voiture auront désormais une alternative et il faut éliminer l'incitation que constitue le fait de disposer d'une place de parking gratuite sur le lieu du travail.

M. Dal Busco se dit néanmoins attaché à la voiture et déclare que celle-ci n'est pas le parent pauvre des dépenses publiques. Ainsi, plus d'un demi-milliard de francs sera consacré aux infrastructures routières ces prochaines années. Il affirme également son ferme soutien à la réalisation du parking Clés de Rive qui permettra de créer une belle zone piétonne au centre ville. Il signale encore que l'autoroute de contournement fera l'objet d'un élargissement grâce à un investissement de 5 milliards de la Confédération. Par rapport au projet de traversée du lac, le magistrat rappelle que le peuple a décidé d'étudier la possibilité d'un aménagement autoroutier sur le lac. Le dossier est toutefois de la compétence de la Confédération qui a évoqué l'horizon 2040, qui semble à beaucoup trop lointain. Tout sera fait, indique le magistrat, pour mener à bien les études nécessaires, conformément à la volonté populaire.

En conclusion et réitérant son espoir de continuer à collaborer de manière fructueuse avec le TCS, le magistrat déclare que la mobilité multimodale est un facteur essentiel de la prospérité de la région.

François Membrez
Président, section Genève